

Comment récupérer sa caution bancaire?

Par commine, le 04/01/2013 à 18:36

Bonjour,

est-il possible à une entreprise, qui a été obligée de bloquer l'équivalent d'un an de loyer sur un de ses comptes bancaires, comme garantie au moment de la signature de son bail commercial il y a plus de 5 ans, de récupérer la valeur correspondant à 9 mois de loyer gelé, étant donné que le propriétaire, aujourd'hui, n'exige plus que 3 mois de caution bancaire auprès des entreprises?

y a t'il un texte de loi qui justifie cette action rétroactivement? merci de vos réponses

Par Michel, le 06/01/2013 à 12:05

Bonjour,

Seul le bailleur peut demander à la banque la diminution de la caution, donc vous devez demander à celui ci qu'il fasse un courrier à votre banque pour l'autoriser à diminuer cette caution.